

# Conditions générales d'Utilisation du Site WEB MySmartRFP.com, de la Boutique, et de la Plateforme **PRISM**

## Définitions

Dans ces CGU, les noms suivants ou abréviations ont les sens suivants :

« **PRISM** » est le nom commercial de la plateforme logicielle de gestion d'appels d'offres développée par MySmartRFP.com

« **MySmartRFP.com** » société par action simplifiée, au capital de 5000 Euros ayant son siège social 30, Rue Notre Dame des Victoires à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 828 072 223.

« **Boutique** » partie du site internet MysmartRFP.com consacrée à la commercialisation de traductions de dossiers d'appels d'offres.

« **Contrat** » signifie le présent contrat entre MySmartRFP.com et le Gestionnaire, une fois les CGU acceptées.

« **Donneur d'Ordres** » signifie l'entité attributaire d'un appel d'offre tel que visé dans la Consultation.

« **Gestionnaire** » sociétés de gestion qui répondent à la Consultation en faisant une offre.

« **Consultant** » désigne la société de conseil qui utilise la plateforme PRISM pour le compte d'un client institutionnel dans le cadre de sa prestation de conseil.

« **Consultation** » signifie la consultation lancée par le Donneur d'Ordre auquel le Gestionnaire participe.

« **Service** » désigne les services fournis par MySmartRFP.com au titre du Contrat (en ce compris la mise à disposition de PRISM).

« **Acceptation électronique** » signifie les fait d'accepter les termes du contrat. La validation

d'une réponse à une consultation vaut acceptation électronique des termes du contrat

## CGU Site Internet MySmartRFP.com et service « boutique »

1. Les CGU ont pour objet de définir et d'encadrer l'utilisation du Service fourni par MySmartRFP.com.

Les utilisateurs, reconnaissent donc avoir lu et compris l'intégralité des dispositions des CGUs.

## **I/ Service et limitations**

1. MySmartRFP.com : Le service de MySmartRFP.Com (« Service ») permet un accès à un service web et à des services accessoires ou optionnels de ses partenaires.

L'utilisateur a le choix de rester visiteur et à ce titre de n'avoir accès qu'à la page d'accueil, ou membre, en créant un compte, et enfin client une fois un premier achat effectué.

L'ouverture d'un compte permet d'avoir accès à toutes les pages du site.

2. Suspension – Résiliation

MysmartRFP.com pourra refuser l'ouverture d'un compte en cas de suspicion de manœuvre frauduleuse ou malveillante.

MysmartRFP.com pourra suspendre après notification préalable par tout moyen, sans indemnité, tout ou partie du Service en cas de :

- violation par l'abonné des dispositions légales ou de l'une de ses obligations contractuelles,
- fausse déclaration, usurpation d'identité, ou défaut de régularisation d'un dossier incomplet ou de fourniture des pièces justificatives si nécessaire

3. MySmartRFP.com décline toute responsabilité en cas d'erreur dans la saisie de ses coordonnées par le Gestionnaire rendant impossible l'envoi de tout e-mail nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration du Service.

## II/ Règle d'accès et d'utilisation du Service

1. En accédant et en utilisant le Service, l'utilisateur garantit être un professionnel représentant une société valablement constituée.
2. L'utilisateur s'engage à ne pas accéder ni utiliser le Service à des fins illicites ou dans le but de causer un préjudice à la réputation et l'image de MySmartRFP.com ou plus généralement à porter atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle, de la MySmartRFP.com;
3. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser des dispositifs ou des logiciels autres que ceux fournis par MySmartRFP.com dans le but d'affecter ou de tenter d'affecter le bon fonctionnement du Service ou encore d'extraire des données ou de modifier tout ou partie du Service ;
4. L'utilisateur s'engage à ne pas copier tout ou partie du contenu accessible par le Service sur quelque support que ce soit sans autorisation écrite de la part de MySmartRFP.com ;
5. De façon générale, l'utilisateur s'engage à accéder et à utiliser le Service en toute bonne foi, de manière raisonnable, aux fins stricts de son objet.

## III / PRIX

Utilisation de la boutique : La création d'un compte permettant la consultation des pages de la boutiques ainsi que la réception d'une alerte automatique en cas d'AO est gratuite.

- Les prix des documents de la boutique sont affichés sur chaque document.
- Les documents peuvent être achetés directement en ligne via un paiement par carte de crédit/débit.
- Les documents sont téléchargeables en ligne une fois le paiement validé par le prestataire de paiement en ligne.

## IV / Garantie

1. Le Service est fourni « en l'état » et est accessible sans aucune garantie de disponibilité et de régularité permanente ni continue. MySmartRFP.com fera ses meilleurs efforts cependant pour rendre le Service accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de MySmartRFP.com, et sous réserve des périodes

de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau internet ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de MySmartRFP.com.

2. MySmartRFP.com se réserve le droit, sans préavis, de suspendre temporairement l'accès à tout ou partie du Service pour des raisons techniques liées notamment à la nécessité de mettre à jour le Service, de le modifier, d'en assurer la maintenance, et, de manière générale, pour toute autre cause technique et organisationnelle.
3. Le Gestionnaire reconnaît que la vitesse de transmission des informations ne dépend pas du Service, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communications électroniques, des caractéristiques techniques des équipements utilisés par le Gestionnaire, du mode de connexion utilisé (Fibre, câble, ADSL, 3G, 4G etc.) et de sa connexion internet.
4. **MySmartRFP.com** ne garantit ni l'exactitude de toute information rendue disponible sur le site internet via le Service. Néanmoins, MySmartRFP.com fera ses meilleurs efforts pour en assurer leur intégrité et sécurité.

## V / Propriété intellectuelle

1. Le Service et tous les éléments qui les composent (et notamment PRISM) sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de MySmartRFP.com. Toutes les marques et tous les logos appartenant à MySmartRFP.com ne peuvent être utilisés sans le consentement préalable et écrit de MySmartRFP.com.
2. En conséquence, en application des dispositions du Livre 1er du Code de la propriété intellectuelle, et, nonobstant les dispositions législatives et réglementaires de tous pays et des conventions internationales, toute reproduction, diffusion ou représentation, intégrale ou partielle, de tout ou partie du Service ou d'un quelconque élément qui les compose (et notamment le contenu de la Plateforme PRISM) est interdite de même que leur altération
3. A ce titre et sous réserve des dispositions de l'article L122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, il est notamment interdit d'adapter, arranger, modifier, corriger, associer, traduire en toutes langues ou tous langages, mettre sur le

marché à titre gratuit ou onéreux, commercialiser, tout ou partie du Service ou d'un quelconque élément qui les compose (et notamment le contenu de PRISM), quel qu'en soient le moyen et le support. Aucune stipulation des CGUs ne peut être interprétée comme une cession de droits de propriété intellectuelle que ce soit tacitement ou d'une autre façon.

4. L'utilisation de systèmes automatisés ou de logiciels pour extraire des données du Service à quelques fins que ce soit (« screen / web scraping ») est strictement interdite.

## VI / Responsabilité

1. Les Parties considèrent qu'il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle de l'autre partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'acceptation des CGUs et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par la partie souffrant dudit événement.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet événement est temporaire. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

A défaut, si l'empêchement est définitif, les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1355 du Code civil.

2. Sauf dispositions contraires visées aux CGU, MySmartRFP.com supporte uniquement des obligations de moyen dans le cadre de la fourniture du Service.
3. La responsabilité de MySmartRFP.com ne saurait être retenue, de quelque manière que ce soit, et à quelque titre que ce soit, pour tous dommages indirects (notamment perte de données, perte de chance, perte de chiffre d'affaires).

## VII / Confidentialité

1. **MySmartRFP.com** gardera confidentielle toute l'information fournie par l'utilisateur.
2. La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations reçues par une partie dont cette dernière pourra apporter la preuve :
3. qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou

communication ou qu'elles tomberont dans le domaine public après leur divulgation ou communication sans que la cause soit imputable à cette partie ;

4. qu'elles ont été développées indépendamment par cette partie ;
5. qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite sans violation des CGUs ;

## VIII/ Divers

1. Si une disposition ou une partie d'une disposition de ce Contrat est ou devient invalide ou illégale ou inapplicable, elle sera considérée comme modifiée dans la moindre mesure possible pour la rendre valide, légale et applicable. Si une telle modification n'est pas possible, cette disposition ou partie d'une disposition en question sera considérée comme supprimée. Toute modification ou suppression d'une disposition ou partie d'une disposition dans le cadre de cette clause n'affectera pas la validité et le caractère applicable du reste des CGUs.
2. Tout différend est soumis aux tribunaux compétents de la ville de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie y compris pour les procédures d'urgence et les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.
3. Les Parties conviennent expressément que les CGUs sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

## CGUs de la plateforme PRISM

1. Les CGU ont pour objet de définir et d'encadrer l'utilisation du Service fourni par la plateforme de PRISM.

Le Gestionnaire ou le donneur d'ordres, reconnaissent donc avoir lu et compris l'intégralité des dispositions des CGUs.

## **I/ Service et limitations**

2. Il est entendu que les Services sont fournis dans le cadre de la Consultation, et à la demande du Donneur d'Ordres.
3. Le Service permet la participation du Gestionnaire

à la Consultation organisée par le Donneur d'Ordres. Pour ce faire, MySmartRFP.com concède au Gestionnaire une licence personnelle, non cessible, d'utilisation de PRISM pour les seuls besoins d'exécution de la Consultation.

**4. Les fonctionnalités de PRISM sont notamment les suivantes :**

- a. la participation du Gestionnaire à la Consultation organisée par le Donneur d'Ordres ;
- b. la mise à disposition des documents de consultation de la Consultation du Donneur d'Ordres ;
- c. L'hébergement des réponses des Gestionnaires ;
- d. la mise à disposition des questionnaires du Donneur d'Ordres ;
- e. la gestion des invitations du Donneur d'Ordres ;
- f. la notification du résultat de la Consultation.

**5. MySmartRFP.com n'est pas responsable de la Consultation, de son déroulé, ni de son résultat. A cet égard, l'utilisation du Service n'altère, ne modifie ou n'atténue ni directement, ni indirectement la responsabilité et les obligations du Gestionnaire.**

**6. La mise en œuvre d'une Consultation par le Donneur d'Ordres est sous l'entière responsabilité du Donneur d'Ordres. MySmartRFP.com ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de la Consultation.**

**7. Le Gestionnaire autorise MySmartRFP.com à lui notifier par e-mail toute information pratique concernant la Consultation.**

**8. MySmartRFP.com décline toute responsabilité en cas d'erreur dans la saisie de ses coordonnées par le Gestionnaire rendant impossible l'envoi de tout e-mail nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration du Service.**

## II/ Prix

### 9. Utilisation de PRISM

Utilisation de la plateforme PRISM par le gestionnaire : Un droit d'utilisation de l'outil PRISM est concédé moyennant des frais d'utilisation échelonnés de 100 à 500€ HT, suivant la nature et la taille de l'AO, et pour la durée de l'Appel d'Offres.

Ce droit permet :

- L'utilisation et le partage de l'outil PRISM avec d'autres collaborateurs en ligne.
- L'échange de question-réponses avec le donneur d'ordres.
- La possibilité d'afficher le questionnaire quantitatif en français ou en anglais ou toute autre langue disponible.
- Le dépouillement automatique de la réponse, qui permet de fournir un reporting détaillé rapide du résultat de la participation du gestionnaire.

L'utilisation de la plateforme PRISM par le Donneur d'ordres est gratuite.

### 10. Commission :

Dans le cas où le gestionnaire se voit attribuer un mandat par le donneur d'ordre, le gestionnaire s'acquittera d'une commission proportionnelle au montant confié en gestion. Le pourcentage variera suivant le montant du mandat et la classe d'actifs concernée, et sera précisé dans le règlement de consultation.

### 11. Echelonnement :

La commission est due à 50% lors du premier versement du donneur d'ordre, puis à 25% en date de premier anniversaire du premier versement, puis à 25% (solde) en date de second anniversaire du premier versement. Le montant initialement fixé est dû quelles que soient les circonstances. Il est susceptible d'être revu à la hausse en cas d'apport de fonds supplémentaires de la part du donneur d'ordres, mais ne sera pas revu à la baisse.

### 12. Calcul :

La commission sera calculée sur la base des versements effectués pro rata temporis, et non pas sur la base de la valeur liquidative.

### 13. Révisions :

à la date anniversaire du premier versement, dans le cas où des versements complémentaires ont eu lieu, le Gestionnaire devra notifier à **MySmartRFP.com** la date et la taille de chaque Investissement.

**MySmartRFP.com** adressera une facture écrite au Gestionnaire indiquant la révision de la Commission (calculée sur une base pro rata du taux de commission initial), et cette facture sera due et payable à réception par le Gestionnaire.

### 14. Annulation :

Dans l'éventualité de la clôture du mandat par le

Donneur d'Ordres, ou en cas de changement de gestionnaire, après plus de quatre mois (4) de gestion, **MySmartRFP.com** facturera la totalité du restant dû de la Commission, qui sera exigible à 30 jours de la réception de la facture. En cas de clôture du mandat ou de changement de gérant entre le premier versement et les quatre premiers mois de gestion, la commission sera ramenée à un montant forfaitaire de 10.000 € (Dix mille Euros).

15. Dans l'éventualité où l'appel d'offres serait annulé avant sa clôture définitive **du fait d'une erreur ou mal fonction de la plateforme PRISM**, les frais d'utilisation de la plateforme seront remboursés.
16. Dans l'éventualité où l'appel d'offres serait annulé **du fait du donneur d'ordre** avant sa clôture définitive, les frais d'utilisation de la plateforme ne seront pas remboursés
17. Dans l'éventualité où le donneur d'ordre annulerait l'Appel d'Offres après sa clôture définitive et désignation d'un vainqueur mais **avant tout versement**, la commission ne sera pas due.
18. Le Gestionnaire engagé ne sera tenu de payer aucune Commission à moins et jusqu'à ce qu'un Investissement soit réalisé. Pour lever tout doute, aucune Commission ne sera facturée à un Gestionnaire par **MySmartRFP.com** pour l'examen de la réponse à la Consultation.
19. Le règlement des factures est effectué par le Gestionnaire à 30 jours de la réception des factures.
20. Toute somme non payée à l'échéance prévue peut donner lieu, d'une part, au paiement de pénalités de retard, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal et, d'autre part, à l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, non soumise à TVA, due au titre des frais de recouvrement.

### III/ Durée

21. Le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation électronique des CGUs par le Gestionnaire et le Donneur d'Ordres pour une durée égale à celle de la Consultation.
22. Au cas où l'une des Parties manquerait aux obligations visées aux sections II, III, V, VII, et IX du Contrat, l'autre Partie pourra, par lettre

recommandée avec accusé de réception, mettre en demeure la Partie défaillante de remédier à ce manquement. Si, dans les trente (30) jours suivant ladite notification, la Partie défaillante n'a pas remédié à ce manquement, le Contrat sera résilié de plein droit.

23. Alternativement ou cumulativement, MySmartRFP.com se réserve également la possibilité de suspendre l'accès au Service en cas de manquement du Gestionnaire au Contrat, et ce pour la durée du manquement.

### IV/ Règle d'accès et d'utilisation du Service

24. En accédant et en utilisant le Service, le Gestionnaire garantit être un professionnel, une société valablement constituée et disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exécution du Contrat

Il est rappelé que l'acceptation électronique du Contrat vaut engagement du Gestionnaire et/ou du Donneur d'Ordres à respecter les dispositions du Contrat, et notamment à payer le prix dont il est redevable en application des présentes.

Le Gestionnaire reconnaît et accepte que c'est par l'utilisation du Service qu'il adressera ses réponses (notamment définitives) à la Consultation.

25. Les étapes de la conclusion du Contrat sont les suivantes :
26. identification du Gestionnaire via l'inscription sur PRISM ;
27. transmission d'un N° SIREN (ou TIN) par le Gestionnaire/Donneur d'Ordres;
28. paiement du prix du Service.
29. acceptation électronique du Contrat en validant une réponse à la consultation ;
30. Sans préjudice des dispositions détaillées au Contrat, l'utilisation du Service est soumise au strict respect des règles ci-dessous :
31. le Gestionnaire s'engage à n'utiliser le Service qu'à des fins personnelles et pour les besoins de la Consultation ;
32. Le Donneur d'Ordres peut agir pour compte de tiers dans le cadre d'une prestation de service d'un consultant pour le compte de son client.
33. le Gestionnaire s'engage à ne pas communiquer ses identifiants à des tiers et de les garder confidentiels. Le Gestionnaire est seul

responsable de l'utilisation de ses identifiants, la connexion à son compte se faisant automatiquement sur la base de ses identifiants.

34. le Gestionnaire s'engage à ne pas accéder et utiliser le Service à des fins illicites ou dans le but de causer un préjudice à la réputation et l'image de MySmartRFP.com ou plus généralement à porter atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle, de la MySmartRFP.com, d'un autre gestionnaire et/ou du Donneur d'Ordres ;
35. le Gestionnaire s'engage à ne pas utiliser des dispositifs ou des logiciels autres que ceux fournis par MySmartRFP.com dans le but d'affecter ou de tenter d'affecter le bon fonctionnement du Service ou encore d'extraire des données ou de modifier tout ou partie du Service ;
36. le Gestionnaire s'engage à ne pas copier tout ou partie du contenu accessible par le Service sur quelque support que ce soit sans autorisation écrite de la part de MySmartRFP.com ;
37. de façon générale, le Gestionnaire et/ou le Donneur d'Ordres s'engage (nt) à accéder et à utiliser le Service en toute bonne foi, de manière raisonnable, aux fins stricts de la Consultation,

#### **VI/ Garantie**

38. Le Service est fourni « en l'état » et est accessible sans aucune garantie de disponibilité et de régularité permanente ni continue. MySmartRFP.com fera ses meilleurs efforts cependant pour rendre le Service accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de MySmartRFP.com, et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau internet ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de MySmartRFP.com.
39. MySmartRFP.com se réserve le droit, sans préavis, de suspendre temporairement l'accès à tout ou partie du Service pour des raisons techniques liées notamment à la nécessité de mettre à jour le Service, de le modifier, d'en assurer la maintenance, et, de manière générale, pour toute autre cause technique et organisationnelle.
40. Le Gestionnaire reconnaît que la vitesse de transmission des informations ne dépend pas du

Service, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communications électroniques, des caractéristiques techniques des équipements utilisés par le Gestionnaire, du mode de connexion utilisé (Fibre, câble, ADSL, 3G, 4G etc.) et de sa connexion internet.

41. Tout logiciel non fourni par MySmartRFP.com (notamment téléchargé par le Gestionnaire, ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation du Service) mais utilisé par le Gestionnaire l'est sous la seule responsabilité de ce dernier.
42. **MySmartRFP.com** ne garantit ni l'exactitude de toute information rendue disponible dans une Consultation via le Service ni l'exactitude de toute information fournie par un Gestionnaire via le Service. Néanmoins, MySmartRFP.com fera ses meilleurs efforts pour en assurer leur intégrité et sécurité.

#### **VI/ Propriété intellectuelle**

43. Le Service et tous les éléments qui les composent (et notamment PRISM) sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de MySmartRFP.com. Toutes les marques et tous les logos appartenant à MySmartRFP.com ne peuvent pas être utilisés par le Gestionnaire sans le consentement préalable et écrit de MySmartRFP.com.
44. En conséquence, en application des dispositions du Livre 1er du Code de la propriété intellectuelle, et, nonobstant les dispositions législatives et réglementaires de tous pays et des conventions internationales, toute reproduction, diffusion ou représentation, intégrale ou partielle, de tout ou partie du Service ou d'un quelconque élément qui les compose (et notamment le contenu de la Plateforme) est interdite de même que leur altération
45. A ce titre et sous réserve des dispositions de l'article L122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, il est notamment interdit au Gestionnaire d'adapter, arranger, modifier, corriger, associer, traduire en toutes langues ou tous langages, mettre sur le marché à titre gratuit ou onéreux, commercialiser, tout ou partie du Service ou d'un quelconque élément qui les compose (et notamment le contenu de PRISM), quel qu'en soient le moyen et le support. Aucune stipulation du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de propriété intellectuelle que ce soit tacitement ou d'une autre façon.

46. L'utilisation de systèmes automatisés ou de logiciels pour extraire des données du Service à quelques fins que ce soit (« screen / web scraping ») est strictement interdite.

### VII/ Responsabilité

47. Les Parties considèrent qu'il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle de l'autre partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'acceptation du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par la partie souffrant dudit événement.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet événement est temporaire. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

A défaut, si l'empêchement est définitif, les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1355 du Code civil.

48. Sauf dispositions contraires visées aux CGU, MySmartRFP.com supporte uniquement des obligations de moyen dans le cadre de la fourniture du Service.
49. La responsabilité de MySmartRFP.com ne saurait être retenue, de quelque manière que ce soit, et à quelque titre que ce soit, pour tous dommages indirects (notamment perte de données, perte de chance, perte de chiffre d'affaires).
50. La responsabilité de MySmartRFP.com est plafonnée, pour toute cause confondue et pour toute la durée du Contrat, au montant le plus élevé des montants suivants : (i) la somme de 500€, ou (ii) 100% des commissions payées par le Gestionnaire au titre du Contrat, (avec une retenue de 10.000€ correspondant aux frais de gestion de l'AO)

### VIII/ Confidentialité

51. **MySmartRFP.com** gardera confidentielle toute l'information fournie par le Gestionnaire, mais partagera toute information nécessaire sur le Gestionnaire contenue dans leurs offres avec le Donneur d'Ordres.
52. Sans préjudice des dispositions visées à l'article 33 du Contrat, une partie (partie recevante) gardera la plus stricte confidentialité sur toute information, et tout savoir-faire technique ou

commercial, toutes spécifications, toutes inventions, tous processus ou toutes initiatives (y compris les termes du Contrat) qui sont de nature confidentielle et ont été divulgués à la partie recevante par l'autre partie (partie divulgante), ses employés, agents ou sous-traitants, ou toute autre information confidentielle concernant les activités de la partie divulgante, ses produits et services que la partie recevante pourrait obtenir. La partie recevante pourra seulement divulguer une telle information confidentielle à ceux de ses employés, agents ou sous-traitants qui ont besoin de la connaître dans le but de décharger la partie recevante de ces obligations liées au Contrat, et s'assurera que les employés, agents ou sous-traitants en question respecteront les obligations fixées dans cette clause comme s'ils étaient parties au Contrat. La partie recevante pourra également divulguer de telles informations confidentielles de la partie divulgante lorsqu'exigé par la loi, par toute autorité gouvernementale ou régulatrice ou par la cour d'une juridiction compétente.

53. La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations reçues par une partie dont cette dernière pourra apporter la preuve :
54. qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qu'elles tomberont dans le domaine public après leur divulgation ou communication sans que la cause soit imputable à cette partie ;
55. qu'elles ont été développées indépendamment par cette partie ;
56. qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite sans violation du Contrat ;

### IX/ Divers

57. Le Gestionnaire/ Donneur d'Ordres ne pourra céder le présent Contrat, sans l'accord écrit et préalable de MySmartRFP.com. MySmartRFP.com pourra céder et/ou sous-traiter tout ou partie du Contrat à un tiers, ce que le Gestionnaire/Donneur d'Ordres reconnaît et accepte expressément par les présentes. Le Contrat perdura au profit des successeurs et cessionnaires des parties.
58. Si une disposition ou une partie d'une disposition de ce Contrat est ou devient invalide ou illégale ou inapplicable, elle sera considérée comme modifiée dans la moindre mesure possible pour

la rendre valide, légale et applicable. Si une telle modification n'est pas possible, cette disposition ou partie d'une disposition en question sera considérée comme supprimée. Toute modification ou suppression d'une disposition ou partie d'une disposition dans le cadre de cette clause n'affectera pas la validité et le caractère applicable du reste de ce Contrat.

- 59.** Tout différend est soumis aux tribunaux compétents de la ville de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie y compris pour les procédures d'urgence et les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.
- 60.** Les Parties conviennent expressément que le Contrat est soumis à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.